

COMPTE RENDU 7 JUILLET 2015 CONSEIL MUNICIPAL

Excusé : Marc Panerai

1. Signature du registre des délibérations du 16 juin 2015.

2. Représentativité du conseil municipal au sein de la commune nouvelle (si création)

Si création de la commune nouvelle entre Dionay et St Antoine l'Abbaye, la représentativité du conseil municipal au sein de la nouvelle commune se composera de la totalité des membres actuels du conseil de Dionay.

St Antoine l'Abbaye délibérera pour que soit représenté également la totalité de ses 15 membres.

- Accepté à l'unanimité des votants

3. Aménagement de la forêt communale de Dionay Période 2015-2034

Monsieur le maire fait le compte rendu de son entretien avec l'Office National des Forêts concernant le nouvel aménagement de la forêt communale qui occupe 81,15ha dont 8ha sur St Antoine l'Abbaye.

Les objectifs sont :

- amélioration des dispositifs d'accueil du public
- continuer à produire du bois de chauffage tout en améliorant la qualité actuelle des peuplements et en respectant les équilibres écologiques
- préserver les habitats écologiquement riches.

Bilan :

- 6260m³ de bois devraient être exploités sur 36.72 ha soit presque la moitié de la forêt passée en coupe. Les recettes prévues sont de l'ordre de 3 870€/an et devraient compenser les dépenses (790€/an).

Au terme de cet aménagement, les recettes sur 20 ans sont estimées à 61 800€.

- Accepté à l'unanimité des votants

4. Questions diverses :

- Rappel du *vernissage de l'expo* en présence des exposants à 16 heures à la Chapelle St Jean le Fromental le samedi 11 juillet 2015.

La chapelle est ouverte tous les week-ends de **16h** à 18 heures

- *Salle des fêtes* : nomination de référents

Lors de la remise des clés, un état des lieux avant et après manifestation de la salle des fêtes était assuré par l'employé communal. Ce dernier faisant valoir ses droits à la retraite, les référents en charge de ce dossier sont

- Mathieu Junique
- Gregory Landais
- Laure Dimassi
- Christian Garnier

- *Aménagement du Chemin de randonnée : voix du tram.*

Des demandes de subventions auprès de l'assemblée nationale et de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin ont été déposées pour la création d'un aménagement de ce chemin en l'équipant d'une signalétique particulière dont il est dépourvu aujourd'hui.

5. Décision sur le principe de création d'une commune nouvelle née de la fusion des communes de Dionay et de St Antoine l'Abbaye.

Monsieur le maire rappelle la volonté des 2 municipalités de fusionner et de créer une commune nouvelle.

Chaque élu est appelé à voter à bulletin secret.

Résultat : Votant 10

Oui : 8

Non : 2

Accepté à la majorité absolue.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h35.